



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

Séance du 19 OCTOBRE 2017

En exercice : 44

Présents : 37

Votants : 37

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 1

OBJET :

VOIRIE

AMENAGEMENT DU  
BOULEVARD  
URBAIN SUR VICHY  
ET CUSSET –  
TRANCHE 3

APPROBATION DU  
PROGRAMME

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 31 OCT. 2017

Publiée ou notifiée

le : 31 OCT. 2017

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE - J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC - C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – F. BOFFETY – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MM. F. SZYPULA - J. KUCHNA - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mme et MM. C. BERTIN – J. JOANNET – P. COLAS – E. VOITELLIER, Membres

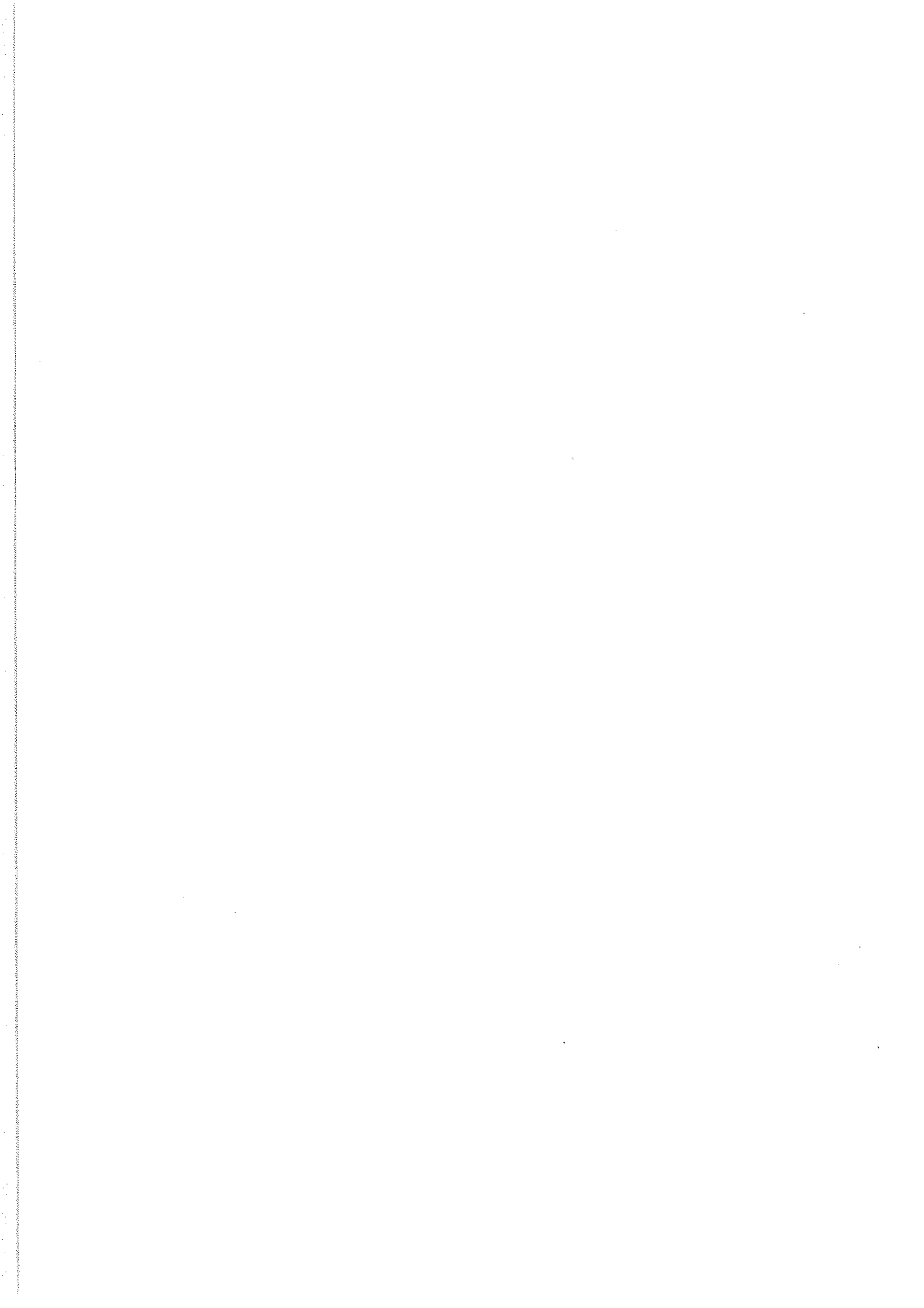
Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

**Vu** les Statuts de Vichy Communauté et sa compétence en matière de voirie,

**Vu** la délibération n°1 du Bureau communautaire du 24 novembre 2016 approuvant le lancement des procédures réglementaires préalables à la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche du boulevard urbain, et missionnant l'EPF Smaf Auvergne pour acquérir les emprises foncières nécessaires, le tout sur un budget global d'opération de 6,4M€ HT,



**Considérant** que pour avancer sur la définition technique du projet, il est nécessaire de s'attacher les services d'une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée en matière de voirie, réseaux, environnement et paysage,

**Considérant** l'opportunité de redécouper la 3<sup>ème</sup> tranche en une tranche ferme (section rue de Romainville – Rue de Vichy) et deux tranches optionnelles (section avenue de la Liberté – rue des Iris et section avenue Gilbert Roux – rue de Romainville) de manière à pouvoir s'adapter aux capacités d'investissement de Vichy Communauté,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'approuver le programme de l'opération ci-annexé,
- d'approuver le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de concevoir le projet.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

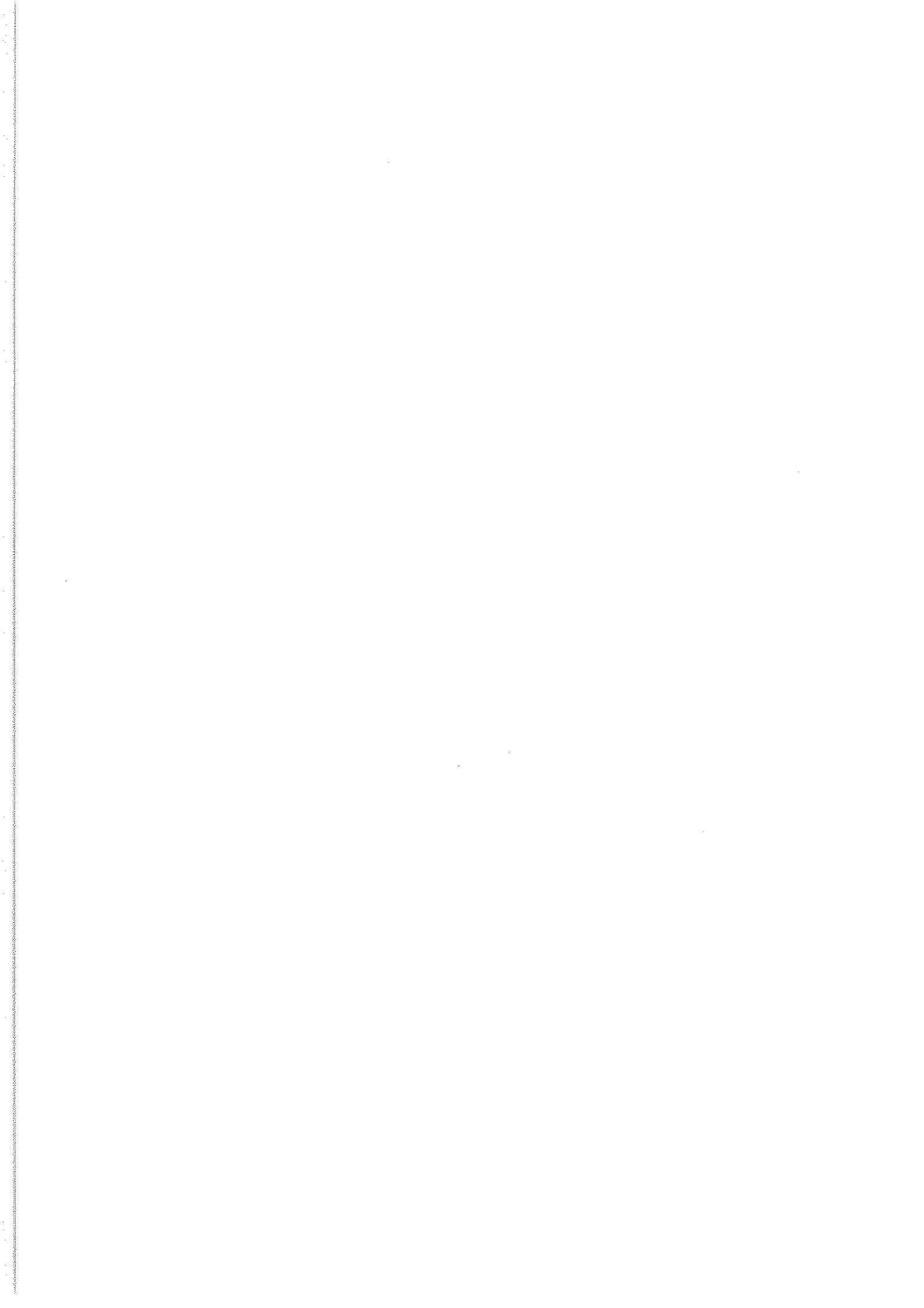
.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 19 octobre 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA







**VICHYCOMMUNAUTÉ**

**Aménagement de la 3<sup>ème</sup> tranche  
du boulevard urbain sur Vichy et Cusset**

**Programme de l'opération**

## Article 1 : Objet.

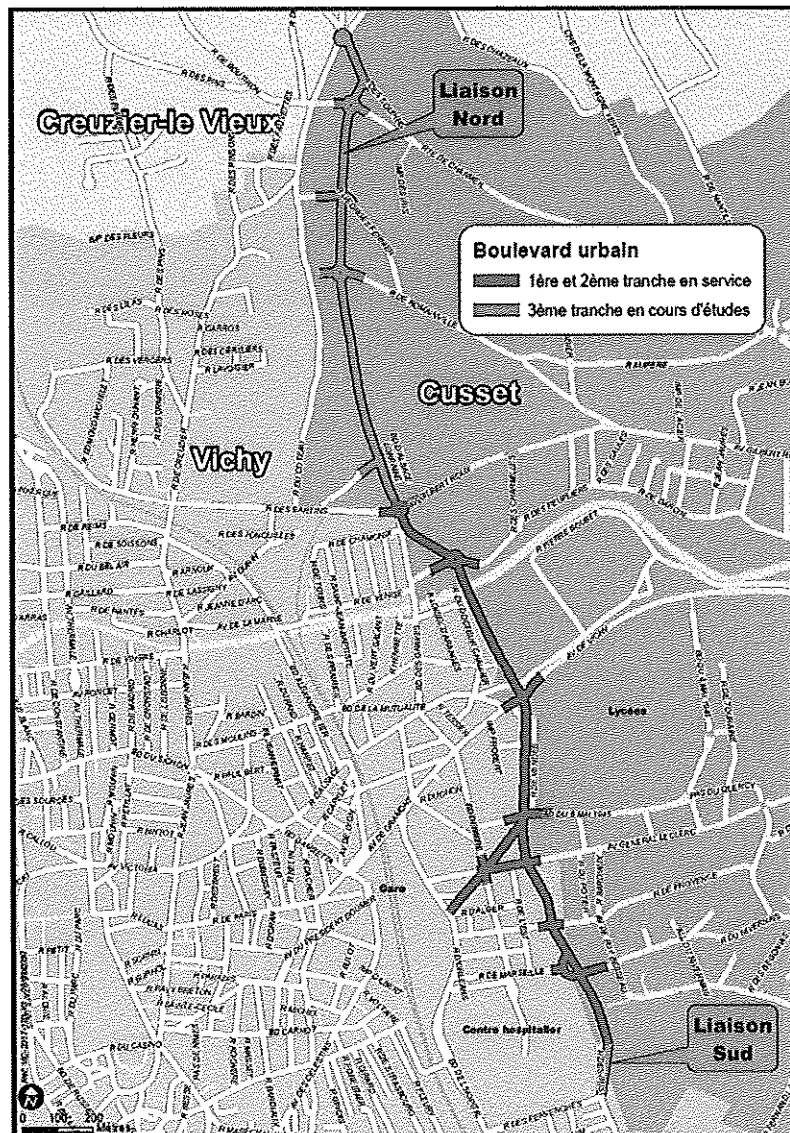
Le présent marché a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la 3ème tranche du boulevard urbain sur Vichy et Cusset.

## Article 2 : Localisation, tracé.

Le projet global s'étend du quartier des Garets à Vichy jusqu'à la rue des Vergers à Creuzier-le-Vieux. Néanmoins, le présent programme ne porte que sur la tranche n°3 (repéré en rose sur le plan ci-après).

- Au nord, de l'avenue Gilbert Roux à Cusset jusqu'à la rue des Vergers à Creuzier-le-Vieux,
- Au sud, de l'avenue de la Liberté à Cusset jusqu'à la rue des Iris à Vichy (cf. repérage sur le plan ci-dessous).

Les deux 1ères tranches ont été mises en service en 2013 et 2017 et sont repérées en violet sur le plan ci-après.



## Article 3 : Objectifs

L'objectif du projet est de créer un nouvel axe urbain structurant permettant de :

- Réduire les nuisances dues à la circulation sur les axes traversant les quartiers denses résidentiels
- Sécuriser les déplacements de l'ensemble des usagers
- Améliorer l'accès au centre hospitalier, aux lycées, aux zones commerciale et industrielle des Graves
- Désenclaver les grands secteurs d'habitat de Presles, des Garets, de Puy Besseau et de Creuzier-le-Vieux
- Favoriser les modes doux de déplacements dans l'agglomération
- Structurer le paysage urbain et valoriser considérablement les entrées de Vichy et Cusset

## Article 4 : Etat des lieux

Le maître d'ouvrage de l'opération est la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté. Elle travaille en étroite partenariat avec les villes de Vichy, Cusset et Creuzier-le-Vieux.

Vichy communauté s'est attaché les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des différentes autorisations administratives. La mission a été confiée au groupement AP Management / Soberco Environnement.

La communauté d'agglomération a achevé en 2013 la 1ère tranche du boulevard urbain (entre le nouveau parking de l'hôpital de Vichy et l'avenue de Vichy à Cusset)

Vichy Communauté a mis en service la 2ème tranche en juin 2017. Cette tranche du boulevard urbain relie l'avenue de Vichy à Cusset au boulevard Alsace Lorraine à Cusset., et a permis de rénover la rue de Bordeaux et l'avenue de la République à Vichy.

Au niveau des procédures administratives, la concertation préalable est en cours pour la 3ème tranche du projet, mais aucune autorisation n'a encore été obtenue sur cette 3<sup>ème</sup> tranche. C'est tout l'objet du travail à mener par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de Vichy Communauté

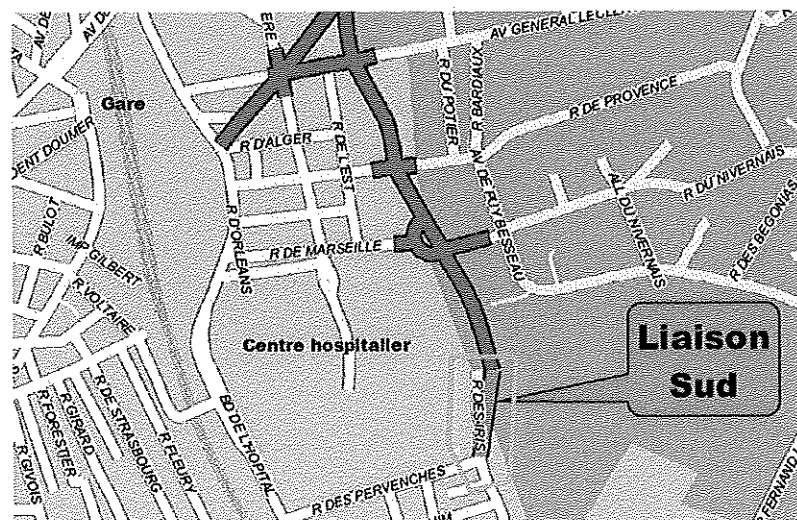
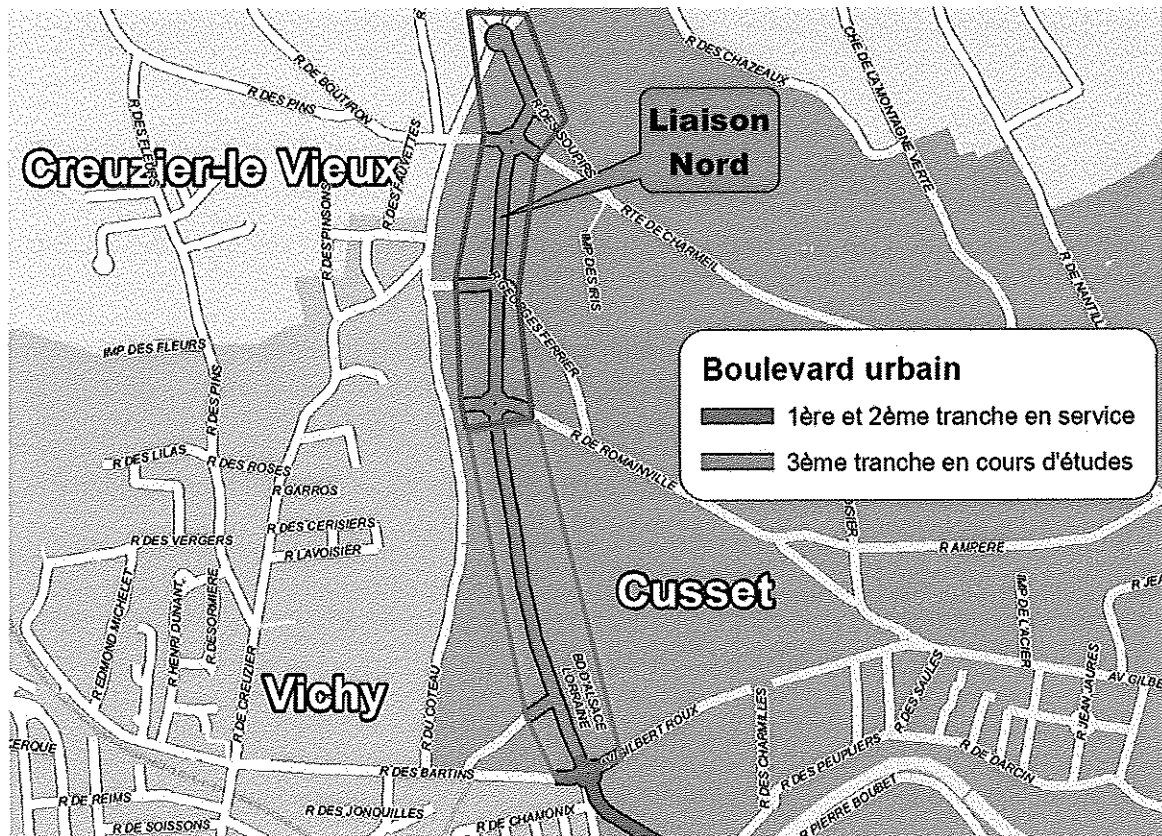
Concernant les acquisitions foncières, Vichy Communauté n'est propriétaire que de quelques terrains et doit démarrer prochainement les négociations amiables avec les propriétaires concernés.

Une étude préliminaire a été commandée par Vichy Communauté pour servir de base à l'élaboration des différents dossiers réglementaires et permettre de cerner plus finement le budget nécessaire pour l'achèvement de l'opération.

## Article 5 : Sous-découpage de la 3ème tranche

La 3<sup>ème</sup> tranche de l'opération globale de construction du boulevard urbain se décompose en sous-tranches :

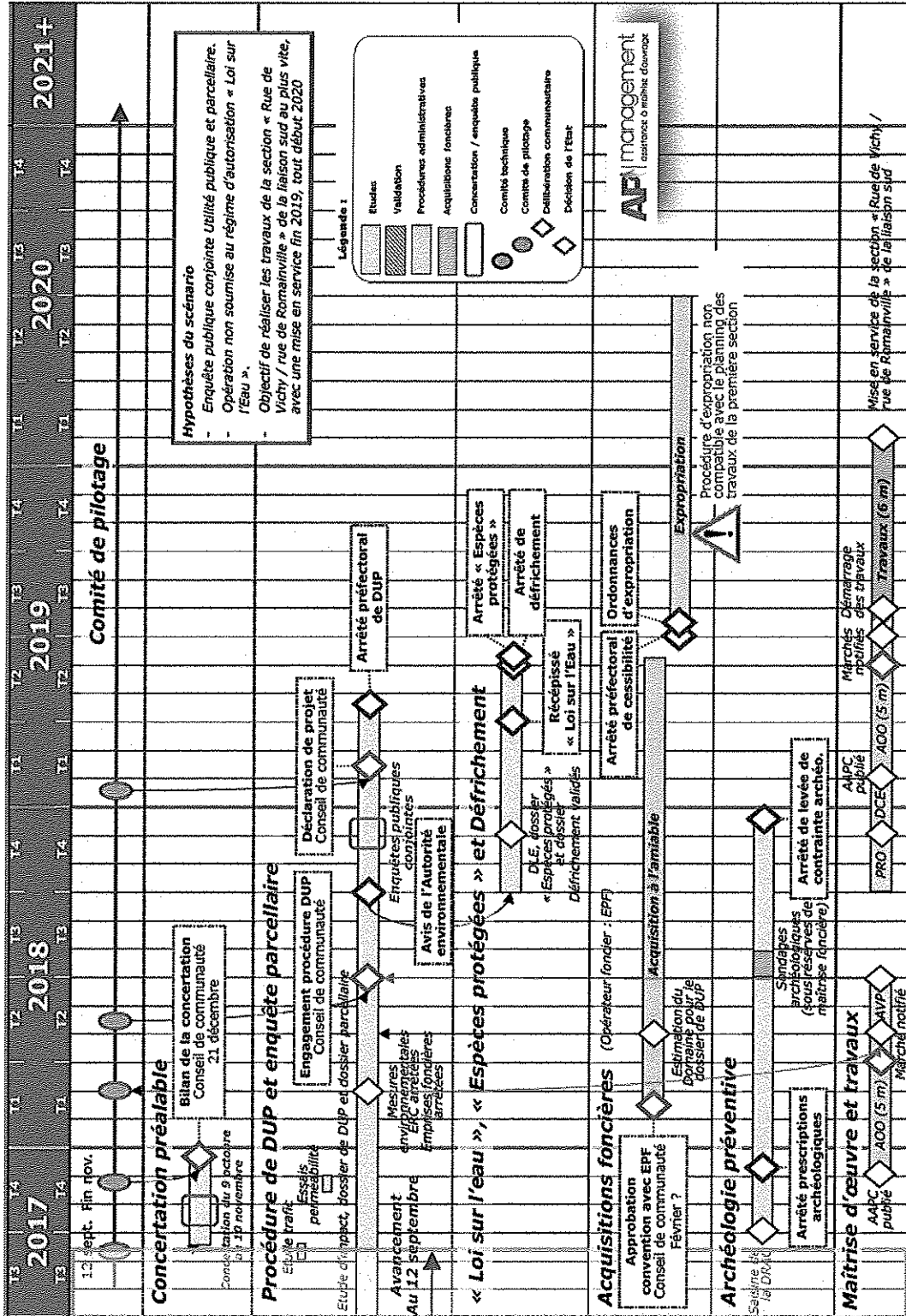
- Tranche ferme : section entre la rue de Romainville à Cusset et la rue des vergers à Creuzier-le-Vieux (repère rouge ci-dessous)
- Tranche optionnelle n°1 : section entre l'avenue de la Liberté à Cusset et la rue des Iris à Vichy (repère jaune ci-dessous)
- Tranche optionnelle n°2 : requalification du boulevard Alsace-Lorraine à Cusset (repère bleu ci-dessous)





# Article 6 : Calendrier de travail

Vichy Communauté envisage l'avancement de l'opération selon le calendrier indicatif figurant ci-après.



## Article 7 : Problématiques techniques particulières

La mission de maîtrise d'œuvre intègre :

- Les démolitions, désamiantage, défrichements nécessaires sur l'emprise projet
- La voirie (chaussée, trottoirs, pistes cyclables, espaces connexes, carrefours, etc...)
- Les ouvrages divers nécessaires à la réalisation du projet (fossés, bassins de rétention des eaux pluviales, soutènements, écrans acoustiques, écrans visuels, accès pour l'entretien, etc...)
- Les réseaux d'électricité, de gaz, de communication, d'eau potable, d'éclairage public, d'eaux usées, d'eaux pluviales
- La signalisation horizontale et verticale
- La signalisation lumineuse tricolore
- L'aménagement paysager du projet, ses espaces verts
- Le mobilier urbain

L'attention du maître d'œuvre est attirée sur différentes problématiques techniques spécifiques à la tranche n°3, qu'il devra traiter dans le cadre de sa mission :

- La mission comprend la coordination des exploitants des réseaux présents sous le tracé et le traitement des renouvellements, dévoiement, protections, ou autre...
- Les travaux ne pourront être réalisés que par phases avec maintien des circulations et des accès riverains
- Les autorisations environnementales prévoient probablement des mesures compensatoires. La mission intègre la mise en œuvre de ces mesures dans le cadre du projet.

## Article 8 : Enveloppe financières des travaux

L'enveloppe financière allouée aux travaux de la 3ème tranche du projet de boulevard urbain est décomposée de la façon suivante :

Tranche	Enveloppe travaux
Tranche ferme (Romainville → Vergers)	2 300 000 € HT
Tranche optionnelle n°1 (Liberté → Iris)	650 000 € HT
Tranche optionnelle n°2 (Alsace Lorraine)	2 500 000 € HT
TOTAL	5 450 000 € HT

## Article 9 : Contenu de la mission, compétences

La mission qui sera confiée au maître d'œuvre sera une mission de base en rénovation d'infrastructure au sens de la loi MOP (cf. CCAP) avec en complément les éléments de mission :

- EXE : réalisation des dossiers d'exécution et de synthèse
- CIE : coordination des intervenants extérieurs (concessionnaires de réseaux, riverains, collectivités,...)
- OPC : Ordonnancement, pilotage, coordination
- ACI : assistance pour la consultation et l'information du public

Pour mener à bien la mission, les compétences dans les domaines suivants seront nécessaires :

- Voirie, réseaux divers
- Architecture paysagiste, espaces verts

## **Article 10 : Environnement**

Un travail d'optimisation environnementale du projet sera demandée au maître d'œuvre au niveau de :

- l'origine des matériaux,
- des techniques économes en matériaux (exemple : privilégier le recyclage) et en mise en œuvre.
- de la gestion des eaux pluviales
- du choix des essences de végétaux : essences locales pour les arbres tiges, variétés qui limitent l'entretien pour les plantations basses.
- du choix économe en énergie des sources d'éclairage public.
- de la Gestion de chantier : gestion sélective des déchets de chantier avec préférence au recyclage par recherche des filières de valorisation, réduction des nuisances de chantier notamment le traitement du bruit des engins de chantier.
- Etc...

## **Article 11 : Insertion sociale**

L'entreprise retenue est invitée, pour l'exécution du marché, à proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Les personnes concernées par cette action seront des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires du revenu de solidarité active, des travailleurs handicapés reconnus par la COTOREP, des jeunes ayant un faible niveau de formation ou n'ayant jamais travaillé...

Il leur sera obligatoirement réservé, à l'occasion de l'exécution du marché un certain nombre d'heures de temps de travail nécessaire à la production des prestations.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, Vichy Communauté a mis en place une procédure spécifique d'accompagnement à travers son Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Contact : M. Didier MIGLIACCIO

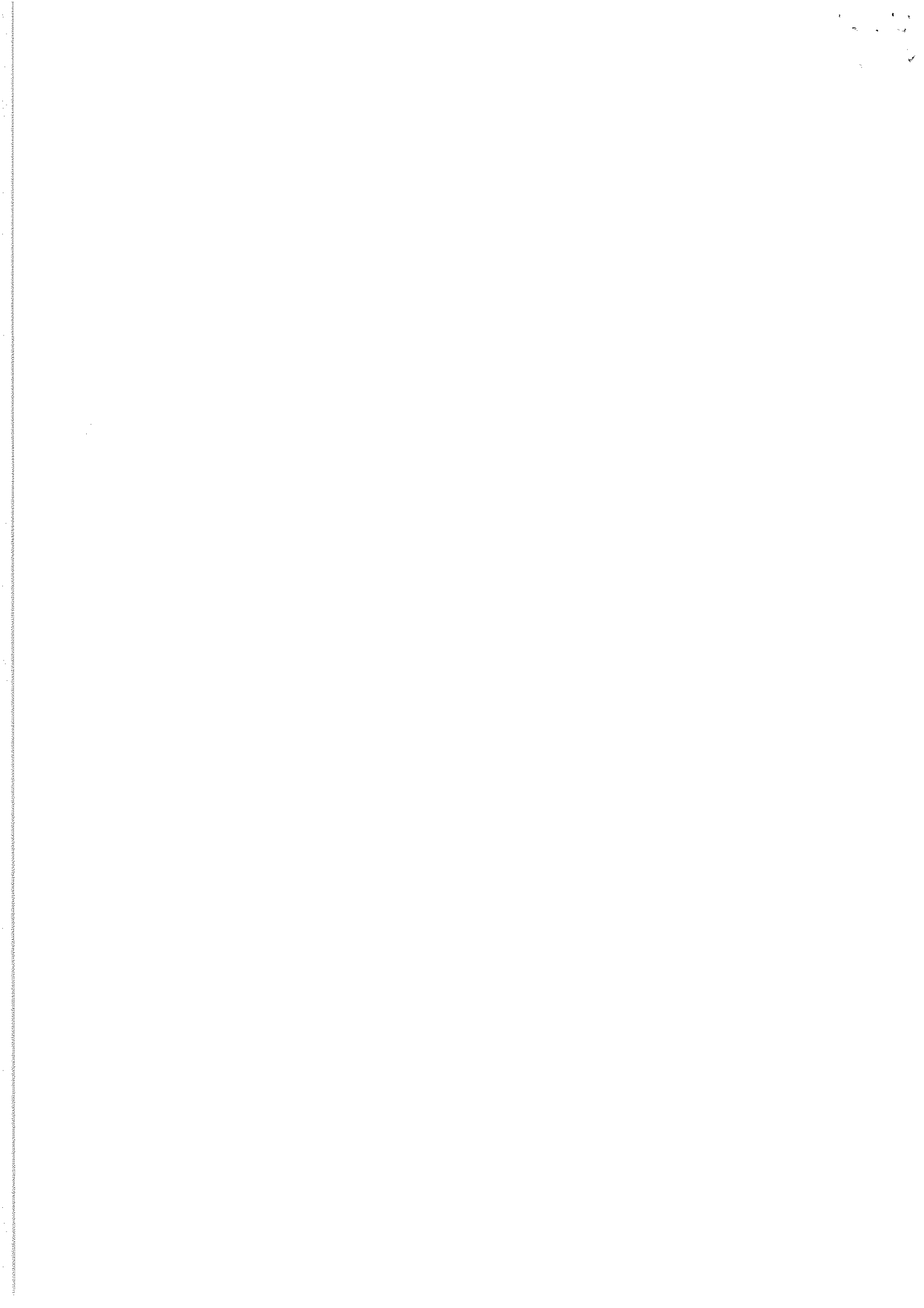
Tél. : 04.70.96.57.00

Fax. : 04.70.96.57.10

E-Mail : [d.migliaccio@vichy-communaute.fr](mailto:d.migliaccio@vichy-communaute.fr)

Lu et accepté,  
le

Le Maître d'Œuvre



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2017 - VOIRIE - AMENAGEMENT DU BOULEVARD URBAIN SUR VICHY ET  
CUSSET - TRANCHE 3 - APPROBATION DU PROGRAMME

.....  
Date de décision: 19/10/2017

Date de réception de l'accusé 31/10/2017

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 19OCT2017\_1

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171019-19OCT2017\_1-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .3

Domaines de competences par themes

Voirie

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 1.pdf ( 003-240300426-20171019-19OCT2017\_1-DE-1-1\_1.pdf )

